



ARRETE N° 2024-473
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux de Débroussaillage
Chemins des Monts et du Petit St Pierre
Du 19 Août au 30 Août 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipé ALVAREZ,
VU la demande du Service Espaces Verts de la Mairie de Honfleur, afin de faire intervenir l'Association ÊTRE & BOULOT - Le Crevettier - Avenue du Canteloup - 14600 Honfleur, pour des travaux de débroussaillage sur les accotements bordant le Chemin des Monts et le Chemin du Petit St Pierre, du Lundi 19 Août au Vendredi 30 Août 2024, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'Association ÊTRE & BOULOT est autorisée à procéder à des travaux de débroussaillage sur les accotements bordant le Chemin des MONTs et le Chemin du Petit St PIERRE, du LUNDI 19 AOUT au VENDREDI 30 AOUT 2024, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée et pourra être interdite, en cas de besoin, Chemin des Monts et Chemin du Petit St Pierre, aux dates et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Une pré-signalisation et une signalisation réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront misent en place par l'Association intervenante, pendant la période des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours et à la Police Municipale et à l'Association Être & Boulot chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 08 Août 2024

Pour le MAIRE et par délégation,

**Le Premier Adjoint,
Félipé ALVAREZ**

